

N° : DP 20/181

## DECISION DU PRESIDENT

### **19TRAV21- ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE DE TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE DES COURS D'EAU AVEC ACCESSOIREMENT ENLEVEMENT DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TPM, EN 3 LOTS**

#### **Le Président de la Métropole**

**VU** le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19",

**VU** les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique,

**VU** le procès-verbal de la Commission d' Appel d' Offres en date du 26/05/2020,

**CONSIDERANT** que le présent marché concerne un accord cadre mono attributaire de travaux de débroussaillage des cours d'eau avec accessoirement enlèvement des déchets sur le territoire de la Métropole TPM, en 3 lots,

**CONSIDERANT** que le présent marché a pour objet la prise en charge des travaux et l'entretien de la végétation rivulaire des cours d'eau, ainsi que l'enlèvement des déchets apportés par les zones urbaines, notamment les plastiques, qui rejoignent ensuite le milieu marin. La Métropole mène pour cela une programmation régulière de travaux sur certains secteurs. L'objectif de ces interventions est non seulement le bon écoulement des eaux en crue, mais aussi la mise en valeur écologique des abords des rivières,

**CONSIDERANT** que les prestations sont réparties en 3 lots géographiques :

- Lot 1 : Secteur Centre  
Le secteur Centre comprenant les cours d'eau suivants : le Faveyrolles, le Las et ses affluents,
- Lot 2 : Secteur Est,  
Les cours d'eau concernés sont les suivants : le Roubaud, ses affluents et quelques petits cours d'eau côtiers
- Lot 3 : Secteur Ouest  
Les cours d'eau concernés sont les suivants : Petits cours d'eau côtiers de la Presqu'île de Sicié,

**CONSIDERANT** qu'une consultation sous forme d'appel d'offres a été lancée en date du 11.12.19 avec une remise des offres fixée au 24.01.2020,

**CONSIDERANT** que la publicité réglementaire a été faite auprès du BOAMP, du JOUE et de la plateforme de dématérialisation,

**CONSIDERANT** que 43 dossiers ont été retirés,

**CONSIDERANT** que 9 sociétés ont déposé 24 offres dans les délais, 9 pour le lot 1, 7 pour le lot 2, 8 pour le lot 3,

**CONSIDERANT** que suite à la commission d'appel d'offres les membres de la commission décident d'attribuer le marché à :

Lot 1 : ID VERDE à La Crau (83260),

Lot 2 : ESPACE ENVIRONNEMENT à Gardanne (13120),

Lot 3 : ID VERDE à La Crau(83260),

**CONSIDERANT** que les candidats présentaient les garanties et capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes,

## **D E C I D E**

### **ARTICLE 1**

**DE SIGNER** un marché de prestations d'insertion pour l'entretien des espaces naturels d'intérêt Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée avec :

Pour le Lot 1 : ID VERDE pour un montant minimum de 30 000 € HT et montant maximum de 200 000 € HT.

Pour le lot 2 : ESPACE ENVIRONNEMENT pour un montant minimum de 30 000 € HT et montant maximum de 200 000 € HT.

Pour le lot 3 : ID VERDE pour un montant minimum de 30 000 € HT et montant maximum de 200 000 € HT.

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an.  
L'accord-cadre à bons de commande pourra être reconduit trois fois, par période de 12 mois chacune, par décision tacite, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 48 mois.

### **ARTICLE 3**

**DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020 et suivants, opération 24008.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 JUN 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

